

EDITO

LAURENT GIRARDIN

L'Assemblée interjurassienne (AIJ) a été instituée le 25 mars 1994 à la suite de l'accord tripartite conclu entre le Conseil fédéral, le Conseil exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura.

La fin programmée de l'AIJ

Instaurée dans l'objectif d'opérer un rapprochement entre les deux communautés jurassiennes et de développer des collaborations à tous les niveaux, elle a – parfois péniblement – atteint sa mission. A tout le moins, elle a désormais atteint ses limites.

Cet espace de dialogue a surtout permis d'apaiser la situation et d'entrer dans une dynamique de coopération jusqu'alors inconcevable. L'apaisement a du reste été tellement manifeste qu'il a viré au désintérêt d'une frange importante de la population pour l'avenir institutionnel de la région.

Le processus démocratique qui débutera le 24 novembre 2013 et qui durera au minimum deux ans viendra parachever ce travail de réconciliation entrepris par l'AIJ depuis pratiquement vingt ans.

A trois semaines d'un premier scrutin, et quelle qu'en soit l'issue, la seule certitude réside dans la disparition prochaine de l'Assemblée interjurassienne, conformément à la volonté exprimée par les deux cantons dans la Déclaration d'intention du 20 février 2012.

Un résultat négatif enregistré le 24 novembre prochain dans le Jura-Sud ou dans le canton du Jura mettra donc fin de facto aux relations privilégiées entre les deux régions ainsi qu'aux profits retirés de cette situation, principalement par le Jura demeuré «bernois». La grande différence se situera dans le fait que le canton du Jura poursuivra son bonhomme de chemin dans les rouages du fédéralisme suisse grâce à une souveraineté cantonale que le Jura-Sud ne possède pas.

Le canton du Jura entretiendra des relations intercantionales avec Berne au même titre qu'il en entretient avec ses voisins proches que sont les deux Bâles, Soleure ou Neuchâtel. Il n'existe d'ailleurs pas, en Suisse, d'espaces de dialogue privilégiés entre régions linguistiques voisines comme cela pourrait être le cas entre le district germanophone fribourgeois de la Singine et le canton de Berne ou entre les districts germanophones haut-valaisans de Goms, de Rarogne ou de Loèche avec les cantons d'Uri ou de Berne.

Avant de se prononcer le 24 novembre 2013, les habitants du Jura-Sud doivent être pleinement conscients de cette situation. Il s'agira de l'un des effets collatéraux découlant d'un refus populaire d'étudier les contours d'une nouvelle entité romande.

Seul un double OUI permettra de poursuivre le dialogue amorcé depuis deux décennies par l'Assemblée interjurassienne, à travers une assemblée constituante paritaire nord-sud, avec l'objectif concret d'élaborer un véritable projet de société qui pourra, dans un deuxième temps, être approuvé ou rejeté par chacune des parties. ■

«Les bonnes paroles» : retour sur les vérités que les partisans d'un Jura-Sud bernois ont tenté de nier

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

JAA CH-2800 Delémont 1 PP/Journal • 65^e année - N° 2863 • abonnement annuel: 90 fr. • 31 octobre 2013 • Paraît le jeudi

La peur comme levier

Il est un point que nous voudrions aborder aujourd'hui, car il reste malgré tout étrange: c'est la raison pour laquelle le Gouvernement bernois et ses partisans affirment que le vote OUI serait irréversible, alors qu'ils savent que c'est faux. L'accord conclu entre les deux cantons, le commentaire de Dick Marty, l'analyse du professeur Mahon et la simple logique arrivent à la même conclusion: si le projet de l'assemblée constituante est rejeté par l'une des moitiés du Jura, on retourne à la case départ. C'est d'ailleurs normal, puisqu'un canton nouveau ne peut pas naître avec une moitié de son territoire qui en aurait rejeté la Charte fondamentale. Demeurent réservées les corrections ultérieures par commune dans le Sud.

Au départ, le mouvement probernois l'avait admis implicitement, disant qu'il fallait néanmoins voter NON dès le premier scrutin, afin «d'écraser le serpent dans l'œuf», avouant ainsi qu'il serait plus difficile à combattre ensuite. Et puis, ces messieurs se sont consultés, peut-être après la déclaration de Patrick Gsteiger, pour affirmer que le premier vote était sans retour, préférant le mensonge délibéré à... à quoi au fait?

Voyants et bruyants

La campagne menée par les deux côtés le masque parfois un peu et les arguments «sur le fond» peuvent troubler l'enjeu réel du 24 novembre. Pourtant, il ne s'agit pas de créer un canton nouveau. Il s'agit de créer un projet de canton nouveau, qui sera accepté ou refusé par les deux parties du Jura. La propagande probernoise cache ce fait et ratiocine sur le fond, précisément parce qu'elle craint le projet. Si elle le savait mauvais d'avance, elle le laisserait arriver à terme et le sanctionnerait alors en connaissance de cause. Elle redoute au contraire que le projet soit séduisant et convainque une majorité dans les deux moitiés du Jura. C.Q.F.D.

Cette négation des faits (de celui-là comme d'autres) est délibérée chez les «chefs», à savoir les politiciens qui ont fait carrière ou espèrent en faire une grâce à la bienveillance de l'Ancien canton. Cela ne représente pas grand monde, même s'il est bruyant. On sait bien que les ambitieux en politique disent ce qu'ils jugent utile, sans s'encombrer de vérité. Cela porte un nom: la démagogie. Ce n'est pas un scoop.

Les «méfiants»

Mais il ne suffit pas de mentir pour être cru.¹ En revanche, il faut se demander pourquoi la vérité, à savoir la réversibilité du OUI, ne s'impose pas d'elle-même. Peut-être le Gouvernement jurassien et les partis politiques feraient-ils bien de le répéter sans relâche. Malgré cela, certains n'y prêteront pas foi, préférant croire un mensonge éhonté, car «ils se méfient», comme l'a avoué ingénument une jeune fille de Malleray. Le cardinal de Retz avait d'ailleurs relevé que les gens méfiants étaient les plus faciles à duper.

Si l'on examine avec soin les arguments avancés en faveur du «NON», il faut le reconnaître honnêtement, on n'y trouve pas que des mensonges. Il y a aussi des erreurs. Erreurs factuelles à l'occasion, erreurs de raisonnement le plus souvent.² Mais au-delà de ces confusions d'esprit, on trouve un thème constant, sous-jacent ou explicite: la peur, dont la haine est une forme pervertie.

Ce sentiment est particulièrement visible chez les personnes qui s'expriment spontanément, comme dans les face-à-face. Ils disent leur crainte «de se faire rouler», de ne plus être «protégés», de se trouver dans un canton «moins sûr». La propagande bernoise joue d'ailleurs exclusivement sur ce registre, celui des «risques», agités non pas en vertu de leur probabilité mais de leur simple possibilité.

Où est passé le citoyen ?

Ce discours cible les catégories les plus vulnérables économiquement et les plus ignorantes politiquement. Ces dernières se disent: «La politique, c'est coups tordus

et compagnie. Quand on nous présente quelque chose de bien, c'est pour nous entortiller et nous sommes les dindons pour finir.»

A aucun moment n'est évoqué le principe premier de la démocratie, à savoir le rôle que chaque citoyen peut jouer, de son poids, de son influence, de ses moyens d'action. La propagande bernoise parle comme si cela n'existait pas, comme si nous n'étions que des sujets, au sens quasi féodal du terme. Mais peut-être est-ce bien ainsi que leur clientèle le ressent, surtout celle qui ne se préoccupe pas de politique en temps ordinaire.

Voilà qui mériterait quelques développements, car le résultat du 24 novembre reflétera exactement la proportion de telles gens dans le corps électoral.

● Alain Charpillot

¹ *Simon, l'adultère serait trop facile.*

² *M. Affolter de Malleray dit, pour discréditer le Jura nouveau, trop petit à son goût, «qu'on ne peut pas être fort au basket quand on mesure 1 m 50». Ce qui est vrai. Mais, on ne peut pas être fort en politique, quand on mesure 5%. Comme quoi, M. Affolter s'y connaît mieux en basket qu'en politique.*

LE SAVIEZ-VOUS ?

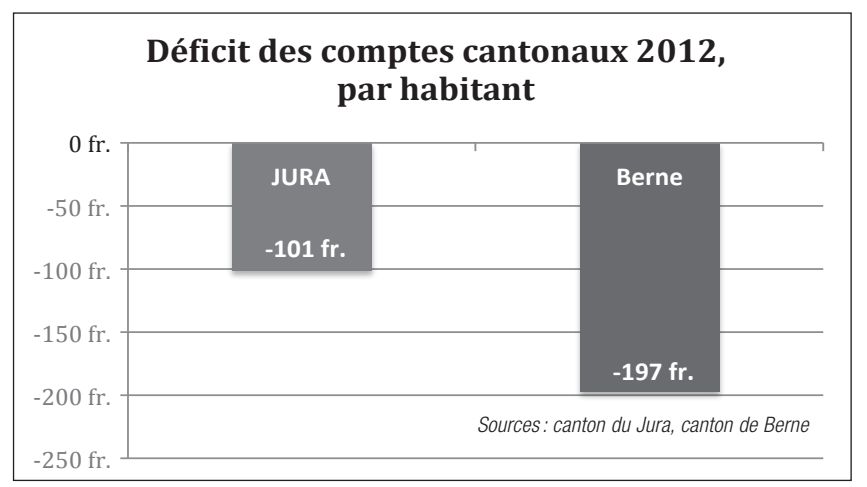
La situation financière du canton de Berne est catastrophique. En 2012, les comptes cantonaux bernois ont présenté un déficit deux fois supérieur à celui enregistré dans le canton du Jura, proportionnellement à la population.

Selon les chiffres 2011, la dette par habitant du canton du Jura est inférieure à la moyenne suisse, alors que le degré d'auto-financement des investissements est supérieur à la moyenne.

En mars 2013, Beatrice Simon, directrice des Finances du canton de Berne, déclarait ceci en évoquant les mesures d'assainissement des finances que le canton de Berne sera appelé à prendre pour résorber un déficit 2012 de 200 millions de francs et des perspectives de déficits structurels de 400 à 450 millions de francs pour les années à venir: «Il faudra faire abstraction des intérêts régionaux et idéologiques pour pouvoir trouver des compromis acceptables, car il en va de l'avenir du canton.»

Parallèlement, le professeur Urs Müller (ancien économiste en chef de l'institut BAK Basel Economics SA) relevait ceci: «Berne est confronté à un problème de taille: d'abord, sa capacité économique est nettement inférieure à la moyenne suisse (77%). Et même avec le milliard que le canton touche par le biais de la péréquation, sa capacité financière reste nettement plus faible (85%).»

La taille d'un canton n'est pas une fin en soi. L'exemple financier en témoigne. La question est de savoir quelle organisation territoriale et quel type de gouvernance sont à même de servir au mieux les intérêts de la région.



S O M M A I R E

«SIMILIS SIMILI GAUDET»
REVUE DE LA PRESSE
MESSAGE D'ESPOIR

PAGE 2
PAGE 3
PAGE 4

Similis simili gaudet¹

Si la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et Dick Marty, président de l'Assemblée interjurassienne, qualifient «d'historique» l'accord intercantonal² devant conduire à une résolution démocratique de la Question jurassienne, c'est que ces personnalités d'envergure nationale prennent pleinement conscience de l'importance de l'événement que notre pays vivra le 24 novembre prochain.

Le fait qu'en 2013 il soit possible en Suisse de donner à une population l'occasion de se prononcer sur son avenir institutionnel illustre la capacité exceptionnelle et exemplaire du système politique helvétique à résoudre sereinement et démocratiquement des problèmes fondamentaux qui, ailleurs dans le monde, font couler le sang. Vue de Bruxelles, de Washington, de Moscou ou même de Genève ou de Zurich, ladite Question jurassienne peut aujourd'hui paraître anachronique aux yeux de certains. En première analyse seulement, car la globalisation et la mondialisation enlèvent-elles sa raison d'être à un petit pays comme la Suisse? Contester le bien-fondé de la création d'un nouveau canton de 120 000 habitants revient à remettre en question l'existence des huit cantons ayant une population inférieure. C'est, par transposition, juger infondée la souveraineté d'une petite Suisse de 8 millions d'habitants dans une Europe qui en compte 500 millions.

109 millions par année

Quant à la viabilité ou à la solvabilité des Etats, elles ne sont nullement en corrélation avec leurs tailles. Il n'est qu'à songer, à titre d'exemple, au canton de Zoug qui fait partie des cantons contributeurs d'une péréquation financière fédérale dont le populaire canton de Berne est le plus grand bénéficiaire en termes absolus.

On rétorquera que le Jura touche le plus grand montant par habitant, à savoir 2118 fr. (le double de Berne: 1097 fr.). Comparaison qui démontre que le simple fait d'acquiescer la souveraineté cantonale assurerait au Jura-Sud une rentrée de plus de 109 millions par année (deux fois le budget de la ville de Moutier). Cette approche chiffrée illustre le fait que la Question jurassienne se pose aujourd'hui dans un registre pragmatique sans rapport avec la quête identitaire et «romantique» de liberté du peuple jurassien qui fut à l'origine de la création du canton du Jura dans les années septante. Même si s'impose l'évidence d'une communauté de destin des deux parties du Jura historique reposant sur une même histoire, une même langue, une même culture, une économie identique et un génie créatif commun.

Le sentiment des Jurassiens «bernois»

On ajoutera une culture politique commune. Le 15 octobre dernier, l'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne (!) a publié une analyse³ comparant la culture politique du Jura-Sud avec le canton du Jura et le reste du canton de Berne. Se fondant sur

266 votations entre 1981 et 2012, le prof. Marc Bühlmann établit «une plus grande proximité entre le Jura bernois et le canton du Jura qu'entre le Jura bernois et le reste du canton de Berne». Il en conclut que «le Jura bernois aurait non seulement un plus grand poids du point de vue du nombre d'habitants, mais aussi du point de vue idéologie politique». En outre, une analyse détaillée par commune montre que la procédure communaliste s'avère «très raisonnable et indiquée».

Cette étude met en lumière le fait que, trop souvent, la minorité francophone exprime un avis différent de celui de la majorité alémanique. Dans son dernier ouvrage⁴, l'homme politique français François Bayrou décrit parfaitement le sentiment que peuvent, par transposition, éprouver les Jurassiens «bernois»: «Ce qui fait la caractéristique et la force de la nation comme communauté politique, c'est que le citoyen accepte, en cas d'infortune électorale, d'y être minoritaire. On n'accepte pas d'être minoritaire partout. Pour accepter d'être minoritaire, il faut se sentir chez soi, car il faut accepter l'idée que ceux qui l'emportent par le nombre ont une légitimité égale à la vôtre. Et pour qu'ils soient légitimes, il faut qu'ils appartiennent à la même famille, au même ensemble. On devine combien la langue compte dans la recherche de cette légitimité!»

Appliquée à la région jurassienne, cette réflexion constitue une clef de lecture qui permet de comprendre pourquoi le statut de Bernois insupporte de nombreux Jurassiens, alors que d'autres s'en accommodent. Elle explique pourquoi les fidèles à Berne voient des différences «culturelles» entre les Jurassiens du Sud et ceux du Nord rendant impossible, selon eux, la cohabitation au sein d'un même canton. Ces antiséparatistes n'observent cependant aucune dissemblance, par exemple, entre les habitants du Jura-Sud et les Oberlandais. Ils vont chercher de prétendues différences de racines de notre français parlé (absurdité de la distinction oïl et oc) mais n'en voient aucune entre français et bärndütsch. Ils prétendent ne pas vouloir être minoritaires dans un nouveau canton francophone au sein duquel ils pèseraient 45% alors qu'ils vivent dans un Etat germanophone où leur poids n'est que de 5%. Les mêmes admettent sans peine que leur région, pourtant reconnue constitutionnellement, ne soit pas représentée au Conseil national.

Débattre ensemble

Le problème jurassien a, par le passé, été synonyme d'affrontements et de divisions. Le vote

du 24 novembre a ceci d'historique que les adversaires de naguère sont invités à s'engager dans un dialogue constructif et respectueux portant sur l'avenir institutionnel de leur région. Il importe de bien saisir les vrais enjeux. Cette première consultation populaire ne consistera pas à choisir entre deux cantons existants, entre deux drapeaux, entre le rouge et le noir, entre deux plaques minéralogiques.

Il s'agira essentiellement de décider si l'on veut se donner la possibilité de débattre ensemble de ce que pourrait être un nouvel espace de vie dont l'organisation se verrait conçue par une constituante interjurassienne. Composée paritairement (Nord-Sud) et présidée par une personnalité du Jura-Sud (ma voix irait au radical Mario Annoni, ancien conseiller d'Etat), cette assemblée serait appelée à élaborer un projet traitant tous les domaines de l'organisation d'un nouvel Etat romand. Elle déciderait des grandes orientations constitutionnelles mais prendrait aussi en compte les préoccupations plus immédiates de la population liées à l'avenir des établissements de formation, à celui des sites hospitaliers, au niveau des impôts, aux transports, au statut des agents de la fonction publique, etc.

Œuvrer au progrès de la région

Peut-on décemment manquer l'occasion historique qui nous est offerte et la balayer d'un revers de la main en refusant a priori toute réflexion? Je crois sincèrement que l'exercice mérite que les Jurassiens s'y prêtent ensemble quitte à ce que les propositions formulées par l'assemblée constituante interjurassienne soient finalement refusées.

Puisse donc l'avenir réconcilier définitivement les Jurassiens et faire d'eux des compatriotes œuvrant solidairement au progrès de leur région et au bien-être de leur communauté! *Similis simili gaudet!*

● Maxime Zuber

¹ Qui se ressemble s'assemble.

² Déclaration d'intention du 20 février 2012.

³ «*Similis simili gaudet, die politische Kultur des berners Juras im Vergleich mit dem Kanton Jura und dem Kanton Bern*», Marc Bühlmann et Flavia Caroni, Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Université de Berne, 15 octobre 2013.

⁴ «*De la vérité en politique*», François Bayrou, Editions Plon.



ET TOUT CECI EST VRAI

Ueli Maurer, président (UDC) de la Confédération, s'est exprimé dernièrement devant l'Assemblée générale de l'ONU. Il y a douze ans, il était un adversaire convaincu de l'adhésion à l'ONU.

M. Maurer a notamment déclaré que la présence suisse à l'ONU ne se discutait plus. «Il faut en tirer parti en jouant de notre influence dans ce milieu» a-t-il ajouté.

Un bon conseil à l'UDC du Jura méridional: dans un parlement d'un Jura nouveau, ce parti ne sera pas insignifiant et pourra user de son influence. Qu'il s'en souvienne.

A lire certains courriers de lecteurs émanant de partisans d'un Jura-Sud bernois, on ne sait pas si l'on doit rire ou pleurer. Ainsi ce pauvre Heinz Sartori, de Péry, qui déclare: «En ce qui me concerne, je demande qu'après le 24 novembre 2013, pour avoir enfin la paix, que l'on finance les déménagements de ceux qui ne se plaisent plus dans le Jura bernois et que l'on prie instamment certains fonctionnaires, infidèles à Berne, de rejoindre le Nord.»

C'est en quelque sorte la forme «adoucie» de l'épuration ethnique. En tout cas, en voilà encore un qui a tout compris et qui va rester enfermé toute sa vie dans un océan de bêtise!

Devinette: Qui a écrit ces lignes?

- Cette population a dans l'ensemble une communauté culturelle avec celle du canton du Jura.
- Nier un problème revient à nier une certaine réalité. Il existe une réelle difficulté à élaborer une politique du Jura bernois qui soit cohérente et en même temps respectueuse des particularismes locaux. Le poids de la majorité bernoise est lourd, ne serait-ce qu'en raison du déséquilibre numérique.
- Beaucoup de Romands, tant du Jura bernois que du canton du Jura, souffrent du morcellement actuel. Même ceux qui militent activement pour le maintien du Jura bernois dans le canton de Berne ressentent la création du canton du Jura comme contraire à un désir d'unité.
- Les fonctionnaires suisses alémaniques éprouvent une réelle difficulté à comprendre les valeurs romandes, et plus particulièrement les valeurs propres au Jura bernois et à Bienne. Le consensus quant à l'unité du canton se fait souvent davantage par devoir ou par habitude que par conviction.

Ces extraits sont tous issus du rapport Haenni intitulé «Les Romands dans le canton de Berne». A la suite du Rapport Widmer, l'Etat de Berne a commandé une contre-expertise à Dominique Haenni, ancien chancelier de l'Etat de Genève, à propos de la loi sur la participation politique du Jura méridional et de Bienne. Pour 340 000 francs d'honoraires, M. Haenni dresse un état catastrophique des rapports entre le Jura-Sud et Berne. Nous en publierons d'autres extraits dans nos prochaines éditions.

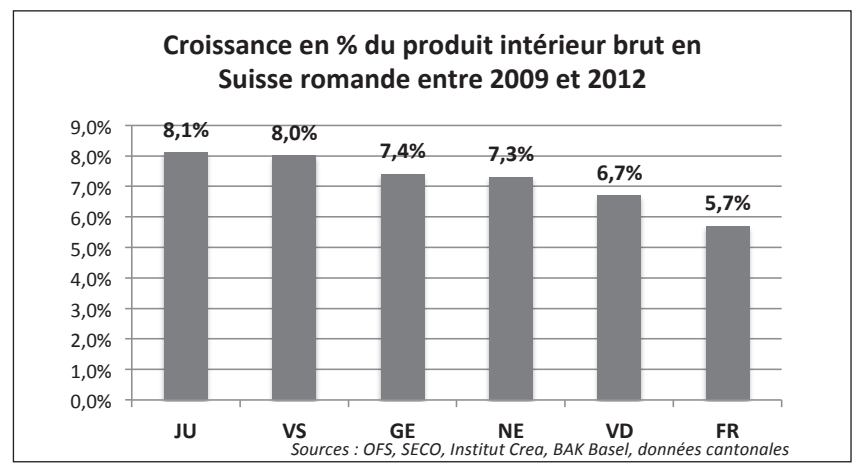
LE SAVIEZ-VOUS ?

Au cours de ces trois dernières années (de 2009 à 2012), la Suisse romande a enregistré une croissance de 7% (en termes réels) alors que la moyenne suisse est de 6%.

Au niveau romand, le Jura décroche la palme avec une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 8,1%. Le Jura-Sud, minorité francophone du canton de Berne, ne figure pas dans les statistiques des cantons romands, comme c'est bien souvent le cas.

En dépit de sa petite taille, le canton du Jura a su profiter de sa souveraineté pour réaliser, au fil des années, des progrès importants, notamment en matière économique. Comme le démontre l'évolution de son PIB ces trois dernières années, il est parfaitement compétitif sur le plan économique.

Si le canton du Jura et le Jura-Sud devaient décider de ne former plus qu'une seule entité au terme d'une étude dont le principe doit être accepté le 24 novembre 2013, le nouveau canton ne serait pas à la traîne en termes de compétitivité.





Communiqué de presse
du 19 octobre 2013
du Mouvement autonomiste jurassien

Jean-Pierre Graber, historien

Dans un récent courrier de lecteur, Jean-Pierre Graber brasse thèses religieuses et divagations linguistiques pour montrer que les « sudistes » sont plus bernois que jurassiens, les uns étant cathos d'oïl, les autres protestants d'oc! Sauf que l'ex-sénateur de La Neuveville oublie qu'il a été déchu de son fauteuil fédéral par la volonté même de ses « frères » UDC, qui savent, eux, faire la différence entre un vrai Bernois et un faux, ce dernier fût-il prêt à toutes les compromissions.

Le reniement est-il à ce point ancré dans certains esprits qu'il en devient penchant naturel? Il est vrai que M. Graber doit avoir dans ses gènes quelque chose qui le prédispose à l'ambivalence. En effet, député socialiste neuchâtelois de 1969 à 1979, puis député libéral toujours dans le canton de Neuchâtel de 1981 à 1984, enfin conseiller national UDC bernois de 2007 à 2011, on peut au moins penser qu'il n'est pas exactement l'exemple de la rigueur intellectuelle ni de la constance idéologique!

Quant à l'histoire et au XIII^e siècle (!) qu'il convoque pour appuyer sa démonstration, M. Graber, tout historien qu'il prétend être, ne peut se souvenir de cette déclaration bernoise du 5 mai 1949, puisque, né en 1946, il ne savait pas lire à ce moment-là. La voici telle qu'il ne devrait pas l'ignorer:

« L'histoire a donné à ce pays un caractère particulier qui le distingue de l'Ancien canton par son esprit et sa culture. L'opinion publique a bien conscience des différences qu'il y a entre l'Ancien canton et le Jura (...). Il apparaît ainsi comme un acte de sagesse politique de répondre au vœu de la population jurassienne et de consacrer la reconnaissance de son caractère propre dans la Constitution qui est la loi fondamentale de l'Etat. » Cette déclaration est signée par la Direction de la justice du canton de Berne!

Que faut-il ajouter à cela?

Les bonnes paroles

Le Jura Libre publie ci-après quelques vérités que le Gouvernement bernois et les partisans d'un Jura-Sud bernois ont tenté de nier durant la campagne en cours.

La plupart des affirmations qui suivent ont contribué à démontrer la justesse des thèses défendues par le Mouvement autonomiste jurassien depuis la signature de l'accord intercantonal du 20 février 2012. (LG)

« Et qu'avez-vous fait? Un canton qui marche, qui fonctionne, avec une économie prospère. C'est extra, vous avez prouvé que c'était possible. »

Ueli Maurer, président de la Confédération, à propos du canton du Jura, 24 mars 2013.

« Qu'on le veuille ou non, Bienne ne fait pas partie du Jura bernois. »

Erich Febr, maire de Bienne, 4 juin 2013.

« Un nouvel Etat est une victoire pour la démocratie. »

Dick Marty, président de l'AIJ, 23 août 2013.

« Il est exact que le scrutin du 24 novembre prochain ne porte pas directement sur la création immédiate d'une nouvelle entité cantonale, mais sur l'engagement d'un processus qui permettrait ensuite aux populations concernées, le moment venu, de se prononcer sur la création de cette nouvelle entité cantonale. »

Office fédéral de la justice (OFJ), dans un courrier adressé au comité interpartis Construire ensemble, septembre 2013.

« Rappelant le contenu des questions qui seront soumises à la population, l'Assemblée interjurassienne précise que, d'un point de vue juridique, il ne s'agit donc pas de dire définitivement oui ou non à la création d'un nouveau canton, mais de permettre aux deux gouvernements de lancer un processus au cours duquel la population aura encore la possibilité de se prononcer ultérieurement. »

Assemblée interjurassienne, 17 septembre 2013.

« Un non ne scellera pas la Question jurassienne pour toujours. Dans une démocratie, il n'y a jamais une fin. »

Andreas Gross, conseiller national de Zurich, 19 septembre 2013.

Le canton de Berne contraint de prendre des mesures immédiates en raison de la dégradation de ses finances.

L'Impartial (18 octobre 2013)

CANTON DE BERNE On ferme les robinets!

Les indicateurs financiers pour l'exercice 2013 étant au rouge, le canton de Berne a arrêté plusieurs mesures, dont un moratoire sur les dépenses pouvant être reportées et un large gel des embauches. Elles prennent effet dès aujourd'hui.

Le budget que le Grand Conseil a adopté à l'automne 2012 prévoyait un exercice 2013 bénéficiaire de 6 millions de francs, accompagné d'une réduction de la dette de 52 millions de francs. Or, au 30 septembre, les indicateurs de tendance concernant les résultats prévisionnels de l'exercice 2013 font apparaître un déficit d'environ 170 millions de francs au compte de fonctionnement et un nouvel endettement de près de 140 millions de francs.

Le Journal du Jura (18 octobre 2013)

CANTON DE BERNE Les extrapolations portant sur le budget 2013 tablent sur un lourd déficit

Le Conseil exécutif bloque les dépenses et gèle les embauches

24 novembre 2013

**OSONS!
OSONS!
OSONS!**



www.construire-ensemble.ch

24 novembre 2013

Bâches pour le oui

Le Mouvement autonomiste jurassien (MAJ) tient des bâches à la disposition de ses membres et sympathisants qui souhaitent les arborer sur leurs biens privés. Ces bâches en couleur, d'un format de 200 x 80 cm, peuvent être obtenues auprès du Secrétariat du MAJ, place Roland-Béguelin, case postale 1026, 2740 Moutier (032 493 49 44 du lundi au vendredi entre 8 heures et 12 heures).



Formation

Le visage du futur campus

Le futur campus tertiaire HES-SO, HE-Arc et HEP BEJUNE a un visage. Le concours en entreprise totale vient de révéler le nom du lauréat. Il s'agit du projet « Eclisse », de l'entreprise HRS Real Estate SA, imaginé par le bureau d'architecture Ipas de Neuchâtel. C'est une nouvelle étape très importante pour ce projet qui constitue un investissement majeur pour la formation dans l'Arc jurassien et un projet emblématique pour le tissu socio-économique régional, ainsi que la ville de Delémont.

Le nouveau bâtiment abritera les antennes jurassiennes de la HE-Arc (économie, santé, ingénierie), de la HEP BEJUNE (enseignants primaires, rectorat), ainsi que le siège administratif de la HES-SO. Il accueillera à la rentrée académique 2016 près de cinq cents étudiants et formateurs issus de ces hautes écoles. La présence d'un auditoire de cent cinquante places et de plusieurs salles de réunion connexes renforcera l'attractivité du lieu en offrant la possibilité d'organiser, dans un endroit accessible et stratégiquement situé, des conférences ou des séminaires.

La planification du projet de construction du campus sur le site de la gare CFF (secteur du quai aux marchandises) prévoit une mise à disposition du bâtiment à ses utilisateurs pour l'été 2016.

Le financement est assuré par la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura pour un coût évalué à un peu plus de 50 millions de francs, via un leasing immobilier, et la maîtrise d'ouvrage est opérée par une Société immobilière (SI Campus HE-Jura SA) dont la République et Canton du Jura est l'actionnaire unique.

<http://www.maj.ch>

REVUE DE LA PRESSE

Et dire que certains s'évertuent à trouver des différences entre Jura et Jura-Sud...

Le Quotidien Jurassien (17 octobre 2013)

#ANALYSE POLITIQUE



Les deux Juras convergent dans leurs votes

► Jura et Jura bernois tendent à voter de la même manière lors des scrutins fédéraux. Et cela de plus en plus, constate une étude publiée par la revue *Année Politique Suisse* et l'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne.

► L'étude, qui analyse 266 votations fédérales, montre en particulier que Moutier se rapproche le plus des votes du canton du Jura.

(...) La convergence est forte dans le social, les transports et la formation, et elle s'accroît dans la politique énergétique et les questions de sécurité. Le Jura bernois aurait davantage de poids dans le canton du Jura et s'inscrirait mieux dans sa culture politique, lit-on dans l'étude parue en allemand.

Pour un dialogue ouvert et constructif

Oui le 24 novembre

www.unjuranouveau.ch

Archéologie

Fouilles à Porrentruy et à Courtételle

Deux chantiers de fouilles archéologiques sont actuellement en activité dans le canton du Jura. Les recherches se concentrent sur les sites de Courtételle (Saint-Maurice) et de Porrentruy (chemin des Vanniers).

A Porrentruy, à côté de l'église Saint-Germain, c'est un cimetière qui est en cours de dégagement. Des tombes ont été mises au jour. Une vingtaine d'individus, dont plusieurs enfants, ont été repérés.

Une fouille de grande envergure est par ailleurs menée sur la parcelle «Dôs le Motie», aux alentours de l'ancienne «basilique» Saint-Maurice, à Courtételle. Les travaux, entrepris sur une surface de quelque 8000 m², ont débuté à la fin du mois d'avril et ont mené à la découverte d'un chemin à ornières permettant l'accès à l'ancienne église, de plusieurs édifices ainsi que de quelques cabanes en fosse à vocation artisanale.

Une vingtaine de sépultures, à l'intérieur du mur d'enceinte de l'ancienne église, ont également été mises au jour. Le cimetière ayant vraisemblablement été utilisé entre le Haut Moyen Age et 1729, année de l'abandon de l'église, il est difficile pour le moment de dater les tombes avec précision.

Culture

Remise du 1^{er} prix du CJB

Le Conseil du Jura bernois a remis officiellement son premier Prix des arts, des lettres et des sciences à la romancière et nouvelliste Sylvaine Chatelain, née et résidant à Saint-Imier, samedi 26 octobre 2013, au Musée jurassien des arts, à Moutier. La *laudatio* a été prononcée par Patrick Amstutz, écrivain, critique et éditeur du patrimoine littéraire jurassien.

EXPOSITION

Saignelégier

Jusqu'au 17 novembre 2013, Ruedy Schwyn expose à la galerie du Soleil.

Delémont

Jusqu'au 17 novembre 2013, le peintre Daniel Aeberli présente des œuvres à la galerie Paul-Bovée.

Soyhières

Jusqu'au 17 novembre 2013, à voir, à La Cave, espace d'art et de loisirs, les œuvres d'une trentaine d'artistes exposés dans le cadre de la 30^e Biennale de la Société des peintres et sculpteurs jurassiens. Artistes invités: Christian Mermet et Hans-Jörg Moning.

LE JURA LIBRE
OPTIQUE JURASSIENNE

Le Jura Libre
Case postale 202
2800 Delémont 1

Téléphone: 032 422 11 44
Télécopieur: 032 422 69 71
Courriel: juralibre@maj.ch

Message d'espoir

Le 7 octobre m'est parvenue une correspondance intéressante... Elle émane d'un citoyen d'origine bernoise établi dans le sud du Jura. Il m'écrit en substance:

«Un ami graphiste, connaissant mon intérêt pour l'édition et les livres en général, m'a offert récemment vos deux ouvrages édités à l'enseigne des *Chroniques typographiques illustrées*¹. J'ai pris un grand plaisir à lire ces pages (...). Au-delà de votre passion pour «la chose écrite» et ses acteurs, voire pour la langue française, je me suis rendu compte combien vous est cher ce que vous appelez «le Jura-Sud», c'est-à-dire notre terre d'accueil... et celle de vos ancêtres.

»Je ne vous cache pas que la votation du 24 novembre me pose un problème de conscience, ainsi d'ailleurs qu'à plusieurs membres de ma famille... Parmi ces derniers, les anciens gardent un souvenir douloureux des plébiscites antérieurs. N'ayant pas apaisé

leur rancœur ni tiré un trait sur le passé, quelques-uns hésitent, d'autres ne sont pas enclins à mêler leurs voix à celles «des séparatistes», comme ils disent. Leur influence sur les plus jeunes n'est pas négligeable. Néanmoins, la plupart se rendent compte que, ce faisant, ils piétinent les sentiments profonds de gens enracinés ici, de voisins et de diverses connaissances qu'ils apprécient. A ces proches, comme à d'autres congénères de cet acabit, je conseille de voter *blanc* le 24 novembre.»

J'ai répondu à ce lecteur que même si j'eusse préféré qu'il préconise le *oui* de la solidarité, je trouve son attitude toute de noblesse. Laquelle contraste avec celle de quelque nazillon ayant éructé une invite aux autochtones à quitter leur pays!

● Roger Chatelain

¹ «Du signe à la page» (2011); «Le texte & l'image» (2012), Editions Ouverture, Le Mont-sur-Lausanne.

«Il y a une constante dans le règlement d'un conflit: il n'existe pas de solutions à long terme lorsque deux belligérants campent sur leur position. Il y a toujours un gagnant et un perdant. Et cela nous renvoie aux plébiscites en cascade des années 1970 où les Jurassiens se sont sentis blessés. Au lieu de résoudre la question, on l'a prolongée... Il est à ce titre très sain de se mettre à une table avec des gens qui ont un autre vécu et peut-être d'autres besoins que nous, et de négocier une constitution. Il faudra toutefois, comme dans toute négociation, faire des concessions.

(...) Les différences de mentalité existent même entre deux villages. C'est aussi le cas entre les Franches-Montagnes et Delémont! La question n'est pas: «Est-ce qu'on a trop de différences?» mais plutôt: «Est-ce qu'on a assez de choses en commun» pour créer un nouveau canton?»

Emilie Boillat, originaire des Breuleux, domiciliée à Olten («Le Quotidien Jurassien», 10 octobre 2013).

CALENDRIER

du Mouvement autonomiste jurassien

Samedi 9 novembre 2013

Saint-Ursanne: Stand de la section du MAJ Clos du Doubs. Invitation à un rendez-vous convivial d'information «Ensemble, osons dire OUI le 24 novembre!» De 9h30 à 14h devant le magasin Coop. Verre de l'amitié offert!

Samedi 16 novembre 2013

Meyrin: Repas de Saint-Martin de la section genevoise de l'Association des Jurassiens de l'extérieur. Auberge communale de Meyrin, 13 bis, avenue de Vaudagne, dès 19h30. Inscriptions jusqu'au 10 novembre 2013 auprès de Pascal Mottet (079 524 67 64).

Retrouvez chaque semaine l'actualité liée au Jura Libre sur www.maj.ch

Bien le Jura Libre!
R. Saignelégier

ET TOUT CECI EST VRAI

Le changement de nom des Forces motrices bernoises (voir *Le Jura Libre* du 29 août 2013) a provoqué une réaction du Conseil du Jura bernois. Dans une lettre adressée le 3 octobre à l'entreprise, il relève avoir appris «avec regret la décision de supprimer le sigle FMB du nom de l'entreprise. Certainement inspirée par les recommandations chèrement rémunérées d'un conseiller en marketing, cette décision a eu pour premier effet de fâcher de nombreux clients

francophones de notre région. Ceux-ci, bien que le canton de Berne détienne la majorité de votre capital, ne s'identifieront plus comme avant à une entité faisant référence uniquement aux «Bernische Kraftwerke» et utilisant dans son nom BKW, les deux lettres qui caractérisent le plus les mots d'origines étrangères dans la langue française.» Pour rappel, l'appellation «BKW FMB Energie SA» a été transformée en «BKW Energie SA».

Personnel de vente: salaires minimaux

Afin de lutter contre divers abus constatés au sein de la branche de la vente dans le commerce de détail, le Gouvernement jurassien a décidé de fixer des salaires minimaux impératifs. Il publie dans le *Journal officiel* un nouveau contrat type de travail. L'entrée en vigueur est prévue pour janvier 2014.

C'est la première fois que le gouvernement prend une telle mesure dite «d'accompagnement à la libre circulation des personnes». Il le fait sur proposition de la Commission tripartite de libre circulation des personnes, qui observe les tendances salariales par branches d'activité. Un certain nombre de salaires versés au personnel de la vente dans le commerce de détail sont inférieurs à 3000 francs pour un équivalent plein temps, et même dans quelques cas à moins de 2000 francs. La commission précitée a jugé qu'il y avait sous-enchère abusive et répétée dans la branche en question.

Conformément au programme de législature, dans lequel le gouvernement s'engageait à lutter contre les très bas salaires, il prend donc les mesures nécessaires pour fixer un cadre salarial dans la branche précitée. Le salaire minimum sera de 3020 à 3640 francs par mois, suivant l'âge, la formation et l'expérience. Le contrat type de travail ne vise qu'à fixer un salaire minimum obligatoire, en reprenant le niveau de salaire

du CTT existant, qui lui-même n'est pas impératif. Ce faisant, l'Etat n'impose pas une politique salariale aux entreprises, mais lutte contre les abus dûment constatés. Les salaires pourront bien entendu être plus élevés que les minima figurant dans le contrat type. Les salaires minimaux seront en vigueur au moins durant trois ans.

Statistiques 2013

La Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) vient de publier l'édition 2013 de son mémento qui contient une foule de données actualisées dans tous les domaines de la statistique publique concernant les six districts jurassiens. Il peut être obtenu auprès de la fondation (www.fistat.ch; stat@fistat.ch; tél. 032 420 50 62, le matin).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les comparaisons fiscales entre les cantons du Jura et de Berne ne sont pas évidentes. A revenu imposable égal, les impôts sont moindres dans le canton du Jura (voir le site www.comparis.ch) mais les déductions accordées par les cantons sont différentes.

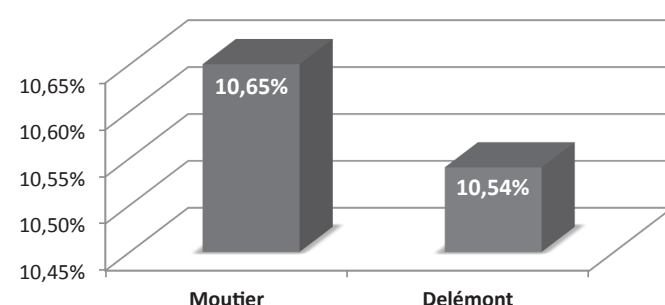
Il est plus correct de comparer les situations fiscales en partant du revenu brut du travail et dans ce cas la charge fiscale est tantôt plus attrayante dans un canton et tantôt dans l'autre. Ainsi, un couple marié, sans enfant et salarié disposant d'un revenu brut de 80 000 francs paie moins d'impôts actuellement à Delémont qu'à Moutier.

Le canton du Jura est attractif dans certains domaines, notamment au niveau des déductions accordées pour les frais de formation. Au demeurant, l'attractivité d'un Etat ne se mesure pas à l'aune de sa seule fiscalité, mais aussi à celle des prestations publiques et parapubliques offertes aux habitants, aux entreprises et aux associations qui sont bien souvent de meilleure qualité au sein du canton du Jura.

En outre, une étude publiée en 2008 a montré que le Jura était le canton romand dont les habitants disposaient du revenu le plus élevé.

Cela dit, si Jura et Jura-Sud décidaient, le 24 novembre prochain, d'engager une étude de ce que pourrait être un nouveau canton romand, les questions fiscales dans leur ensemble devront être débattues, par l'assemblée constituante puis par le parlement de la nouvelle entité.

Impôts cantonaux, communaux et paroissiaux en 2011 en % d'un revenu brut du travail de 80 000 fr.



Exemple pour contribuable marié exerçant une activité lucrative dépendante, sans enfant, 2 x catholiques
Sources: canton du Jura, canton de Berne